

## CONCLUSIONS

### de l'Atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques par l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière

#### Session 1 : Renforcer la résilience des services d'eau et d'assainissement face aux effets des changements climatiques, notamment par le Protocole sur l'eau et la santé

1. Les changements climatiques ont des répercussions sur le cycle de l'eau en ce qu'ils perturbent les régimes climatiques, entraînant des événements météorologiques extrêmes, une disponibilité imprévisible de l'eau, une aggravation de la pénurie d'eau et une contamination des réserves d'eau à court, moyen et long terme. De telles répercussions affectent de manière drastique la quantité et la qualité de l'eau et, en fin de compte, la santé humaine. Les changements de température et les précipitations modifient les niches écologiques, la propagation et la répartition de certaines maladies d'origine hydrique et de vecteurs de maladie tandis que la hausse du niveau de la mer a des conséquences sur la sécurité et la sûreté des services d'eau et d'assainissement.
2. La mise en place et l'entretien de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement qui résistent aux chocs climatiques devraient reposer sur les engagements de la gouvernance politique et la coopération avec d'autres secteurs et progrès (tels que la transition verte et numérique) et requièrent une perspective intégrée de l'eau, de l'assainissement, du climat et de la santé avec l'utilisation d'approches et d'outils basés sur les risques, tels que des plans pour la sûreté de l'eau et de l'assainissement.
3. Dans le cadre de l'approche intersectorielle fondamentale, les opérateurs des services d'eau et d'assainissement jouent un rôle important dans le renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Des cadres réglementaires solides et tenant compte du climat sont des éléments clés de ce processus.
4. Le Protocole sur l'eau et la santé est un instrument multilatéral puissant qui aide les pays à faire face de manière systématique aux risques sanitaires liés à l'eau et à l'assainissement découlant des changements climatiques.

#### Session 2 : Eau, assainissement et santé dans les politiques climatiques nationales

1. L'eau est un fil conducteur qui relie les principaux objectifs mondiaux de l'accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux engagements nationaux en matière de changement climatique.
2. L'intégration de politiques d'adaptation au climat liées à l'eau et à l'assainissement est cruciale pour renforcer la résilience de nos économies et de nos sociétés, de notre santé et de notre bien-être.
3. Les Plans nationaux d'adaptation (PNA) servent de plan d'action général pour l'adaptation au niveau national, englobant tous les autres plans nationaux et stratégies sectorielles concernées ainsi que les plans au niveau infranational et, le cas échéant, les plans régionaux / transfrontières. L'eau,

l'assainissement et la santé devraient figurer en tête des priorités dans les PNA et également dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN).

### **Session 3 : Réduction des risques de catastrophe par la coopération transfrontière**

1. Une approche intégrée des risques multiples est nécessaire afin de faire face de manière appropriée aux risques de catastrophe, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en reliant par exemple les inondations et les sécheresses qui se produisent souvent dans le même bassin à différents moments. Les catastrophes naturelles peuvent déclencher des catastrophes technologiques, telles que des accidents industriels. La planification d'urgence à l'échelle du bassin est donc recommandée. Les aspects sanitaires des catastrophes sont souvent négligés ; ils devraient toutefois également être pris en considération.
2. La coopération aux niveaux régional et transfrontière est importante pour faire face aux risques de catastrophe. Elle permet d'éviter une mauvaise adaptation et rend la réduction des risques de catastrophe plus efficace grâce, par exemple, au partage de données, aux systèmes de surveillance et d'alerte précoce à l'échelle du bassin ou encore à la hiérarchisation conjointe des mesures pour faire face aux risques de catastrophe et partager ensuite les coûts et les avantages de l'adaptation. Cela peut renforcer la confiance et encourager la coopération transfrontière de manière plus large. Rendre les accords transfrontières existants résilients face aux changements climatiques est difficile mais peut s'avérer important. Les solutions s'inspirant de la nature peuvent aider à réduire les risques de catastrophe. La Convention sur l'eau joue un rôle majeur en aidant les pays à s'adapter ensemble aux changements climatiques et à réduire les risques de catastrophes.
3. De plus en plus de fonds sont disponibles pour l'adaptation. Il est donc important que les acteurs de l'eau soumettent de bonnes propositions de projets en matière d'eau, d'assainissement, d'hygiène (WASH) et de changement climatique, notamment concernant la coopération régionale et transfrontière dans le domaine de l'eau, en mettant en exergue la logique climatique. Il faut également qu'ils intègrent ces questions aux CDN et au PNA.

### **Session 4 : Coopération transfrontière et politiques de santé**

1. Certains accords transfrontières tels que ceux relatifs aux bassins du lac Victoria, de l'Amazone et du fleuve Sénégal ont tendance à inclure de plus en plus les questions liées à la santé ou à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (WASH), peut-être en raison de la pandémie de Covid-19. Ces exemples montrent que les questions de qualité de la santé et de l'eau peuvent réellement encourager la coopération transfrontière.
2. Certains organismes de bassins qui travaillent sur des sujets plus généraux relatifs au développement, en particulier dans les pays en développement, traitent des domaines liés à la santé, principalement l'eau, l'assainissement, l'hygiène (WASH) et l'accès à l'eau, en sus des attributions plus traditionnelles des organismes de bassin, telles que la mise en œuvre de mesures de la qualité de l'eau, telles que la prévention de la pollution, l'élaboration et l'application de normes communes, etc. Cela est peut-être lié à leur mandat, plus large, visant à soutenir le

développement. À titre d'exemple, certains organismes de bassin participent à la surveillance des maladies et à la prévention des maladies infectieuses en distribuant, par exemple, des moustiquaires et des médicaments.

3. Il est important d'impliquer les populations locales dans la réduction des risques de catastrophe, la gestion de l'eau et, si cela est pertinent, la coopération transfrontière, notamment par la sensibilisation, l'éducation, la formation, etc. L'approche narrative peut permettre de mieux comprendre l'importance de la coopération à l'échelle des bassins et d'amoindrir les répercussions sur les eaux partagées. Les répercussions du changement climatique doivent être démontrées dans la sphère d'influence immédiate d'un acteur, tout comme leur rôle, afin de rendre visible la manière dont ces répercussions et ces actions des populations locales se traduisent au niveau transfrontière, ce qui demeure autrement assez abstrait. Travailler avec les points focaux ou les dirigeants des communautés est également crucial, notamment sur les questions sanitaires.
4. L'intégration des aspects eau, assainissement, hygiène (WASH) et santé dans les bassins transfrontières nécessite une coordination régionale avec un soutien technique et financier solide pour améliorer l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre de politiques et de mesures pertinentes.
5. La coopération transfrontière est un processus long qui a été impacté de manière positive et négative par la pandémie de Covid-19. D'une part, les cadres de coopération préexistants ont, pour la plupart, pu se poursuivre, bien que sous des formes modifiées. D'autre part et à l'inverse, les nouveaux cadres de coopération ont été difficiles à établir et de nombreuses réunions n'ont pas pu avoir lieu. La numérisation des méthodes de coopération a été accélérée, permettant parfois la participation des parties prenantes aux réunions et processus transfrontières ; mais le Covid-19 a également réduit les possibilités de négociations plus complexes nécessitant un dialogue en personne. Dans certains cas, la pandémie de Covid-19 a suscité une plus grande coopération entre certaines villes frontalières autour de cours d'eau partagés, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Dans la perspective de reconstruire en mieux, il est possible de mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les stratégies et les plans de gestion des bassins en reliant les risques biologiques, technologiques et naturels.
6. L'approvisionnement et la demande en eau pour les usages commerciaux et résidentiels contribuent également de manière non négligeable aux émissions de gaz à effet de serre (jusqu'à 10 %). Par conséquent, l'eau est cruciale pour l'atténuation des changements climatiques et devrait donc être prise en considération dans les discussions mondiales sur le climat.